

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 21.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



VINS D'ANJOU : Rappelons que la 27^e Foire aux Vins d'Anjou aura lieu à Angers, place du Champ de Mars, le samedi 9, dimanche 10 et lundi 11 janvier 1932.

VINS DE SAUMUR : La 27^e Foire aux Vins de Saumur tiendra ses assises à Saumur, les 30 et 31 janvier.

PIGEONS-VOYAGEURS : La société colombophile « Les Ailes Nantesaises » organisera à son siège, café de la Bonde, 13, rue Sully, à Nantes, une exposition de jeunes pigeons-voyageurs, le dimanche 10 janvier.

CONTINGENTEMENT DES BANANES : Un décret du 9 décembre 31 vient d'instituer un contrôle des importations de bananes étrangères. Un arrêté ministériel fixe à 16.000 tonnes par mois, ce contingent, pour la période du 1^{er} décembre au 31 janvier 1932.

Concours Général Agricole de Paris

Le concours général agricole de Paris se tiendra, en 1932, à la porte de Versailles, du 14 au 20 mars.

A ce concours seront admis les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine, porcine et caprine, et les animaux gras des mêmes espèces. Des épreuves pratiques de contrôle laitier et beurrier y seront organisées. Déclarations au Ministère de l'Agriculture.

En ce qui concerne les vins, cidres, poirées et eaux-de-vie, les déclarations seront adressées aux préfectures, au plus tard le 15 janvier 1932, délai de rigueur.

Des programmes comportant des renseignements de détail sur les concours, seront adressés, ainsi que des formulaires de déclaration, sur demande des intéressés, soit au Ministère de l'Agriculture (Direction de l'Agriculture, 3^e bureau) soit aux Préfectures.

PROPAGANDE SYNDICALE

Au seuil de 1932, après les vœux rituels du Jour de l'An, que nous formulons pour tous nos adhérents et leur famille — vœux de bonheur, de santé et de prospérité — n'avons-nous pas un autre devoir, celui de demander à chacun un petit effort de propagande syndicale, une légère contribution personnelle, pour aider au développement de notre belle Association agricole départementale, et par là même, lui permettre de défendre plus vigoureusement nos intérêts matériels et professionnels les plus chers.

1931 a été une année de crise, dans le vrai sens du mot. Pour l'Agriculture, elle a été une des plus mauvaises années que nous ayons eues depuis la guerre ; mauvaise par ses conditions climatiques, mauvaise par la mévente de la plupart de nos produits du sol et par l'affaissement désastreux des cours... Cependant, à quelque chose malheur est bon, 1931 aura ouvert les yeux à une multitude d'agriculteurs, leur aura fait comprendre la nécessité de s'unir, de se grouper plus étroitement que jamais autour de leurs Associations, seules capables de les défendre.

Qui, nous avons subi les heurts inévitables, les contre-coups de la crise mondiale économique — et nous ne sommes pas encore au bout de nos peines — mais sans nos Associations, sans nos Syndicats, de Blé, de Viande, de Lait, de produits Maraîchers, de Chanvre ou de Lin, sans notre Confédération des Vignerons, sans tous nos Syndicats, que serions-nous aujourd'hui et à quels cours vendrions-nous nos produits ? La preuve est faite, achèvement de l'utilité de nos Syndicats, de nos Coopératives, de nos Mutuelles, de nos diverses Associations de défense agricoles. Aux agriculteurs maintenant d'agir pour les soutenir, moralement et pécuniairement, non par de simples approbations, mais de toute leur énergie, de toute leur âme, de toute leur volonté.

Propagande ! propagande ! L'union fait la force et nous avons besoin d'être forts, d'être unis pour vaincre.

Un Brin de Causette...

Mes yeux, viennent d'être éblouis par une réclame d'un grand journal, ou que figure une belle baigneuse... oui, dame ! en costume de bain, comme de juste. Et savez-vous ce qui a en dessous — pas sous le costume, mais sous la baigneuse ? — Tenez vous ben :

« MAIS SI ! LA BEAUTÉ S'ACQUIERT NATURELLEMENT. »

» Poudres et fards sur un teint échauffé ne servent pas à grand chose ; rien ne peut, en effet, remplacer la radieuse beauté que donne un organisme sain.

» Mangez donc, comme une de nos plus célèbres élégantes, une banane chaque matin au petit déjeuner et voyez, quelque temps après, ce qu'en pense votre miroir.

» Une banane, d'ailleurs, c'est tous les jours exquis si elle provient d'une main que XXXXX a signée de son étiquette bleue.

XXXXX
BANANES

Pour de la rigolade, c'est bien de la rigolade ! Vont-ils finir par prendre les clients pour des poires, à force de leur faire avaler des bananes ?

Depuis quelques années on ne voyons plus que de la publicité pour ça : — Pour les enfants, les faire grossir, pousser les petites quenottes, les empêcher de crier ou de faire pipi au lit, prenez du « Bébé-Banane » — Pour les mamans, leur donner la santé, du cœur à l'ouvrage, ou beaucoup de lait, prenez du « Nounou-Banane » — Pour les jeunes gens et les mômeuses, chaque matin une tasse de « Super-Banane » — Pour les vieillards, les malades, les paralytiques, deux fois par jour un « Electric-Banane » ou un « Radio-Banane »... du soleil des Canaries en pois... de banane !

La force, la santé, la richesse par les bananes ! Y faisons même des parfums et des poudres aux bananes ! Qui c'est qu'aurait pu imaginer que pour devenir une belle femme au joli teint, fallait ingurgiter une banane au sortir du lit ? C'est pourtant point une invention du père Jeannot !

Laissons de côté c'est bananomanie, et prenons-en de la graine — pas pour faire pousser des bananiers dans nos pays, mais pour voir ce qu'on peut faire avec une savante publicité dans les gazettes, les boutiques et sur les murs par des affiches.

Avez-vous point lu quelque part : « La Morue est la santé de l'estomac » ou d'autres annonces du même goût (pas le goût de morue ben sûr) ! Alors pourquoi qu'on ferait point autant pour faire manger nos bons fruits, nos pommes, nos poires, nos raisins, nos groseilles... Pourquoi pas écrire dans tous les journaux et cafés de la capitale : « Dégustez un Muscadet, vous ne pourrez plus en passer », ou ben « ...buvez-en un, ça ira bien ; buvez-en deux, ça ira mieux ! »

Et pour les belles madames, au teint délicat : « Mangez des carottes Nantesaises » ou « lavez-vous chaque matin avec un bol de lait, vous aurez une peau de pêche et rajeunirez de vingt ans ! » Croyez-vous point que ça valons une banane ?

Seulement, seulement, la publicité coûte chère et sont les fonds qui manquent le plus.

maître jeannot

Les Réserves de la Terre

Les savants sont parfois des trouble-fête bien inquiétants. A l'heure où vous vivez en paix, où vous jouissez du calme parfumé des beaux soirs et où vous pensez que, tout de même, la vie est belle, malgré ce qu'en disent les pessimistes, vous trouvez tout à coup dans votre gazette la nouvelle réfrigérante que le monde va finir, la terre devant incessamment heurter je ne sais quelle comète.

Et si ce n'est pas de cette façon que doit se produire le cataclysme, c'est pour une cause qui n'est pas plus joyeuse, puisque d'après le professeur Bilze, les réserves métalliques et carbonifères du sol sont en train de s'épuiser.

Le charbon est le pain de l'industrie, c'est connu et il est bien certain que le développement manufacturier, jusqu'à une date assez récente, c'est-à-dire jusqu'à l'intervention de la houille blanche et de la houille verte, était lié exclusivement à l'exploitation des charbonnages et que l'Angleterre, à du sa primauté séculaire à l'abondance de ses houillères de l'Ecosse méridionale et du Pays de Galles. Si l'Amérique du Nord et l'Allemagne vinrent lui faire, depuis quelque cinquante ans, une concurrence ruineuse, c'est qu'elles trouvaient, elles aussi, une fortune dans leur sous-sol. Par contre, si la Russie est restée et dès avant la guerre, tributaire de l'étranger pour quantité de produits manufacturés, c'est qu'elle devait acheter au dehors le charbon dont son sol semblait avare.

Le minerai de fer est non moins nécessaire à l'industrie usinière d'une contrée que le combustible même. Les pays qui tiennent les premiers rangs dans la hiérarchie industrielle sont justement ceux qui possèdent les mines les plus considérables et qui peuvent fabriquer sur place la fonte et l'acier. Ici encore il faut citer l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis et, à un moindre degré, la France.

Or, un savant nous apprend qu'un peu partout les gisements s'épuisent et que, à une date relativement proche de nous, il n'y restera plus une parcelle de métal.

C'est qu'aujourd'hui tous les peuples se livrent à une extraction intensive. Sous la Révolution, la France n'arrachait à ses dépôts charbonniers du Centre et du Nord que quelques centaines de milliers de tonnes annuellement. Sous Louis-Philippe, les fosses du Pas-de-Calais, celles de Lens et de Béthune entre autres, s'étant ouvertes, la production monta à quelques millions et maintenant elle oscille entre trente-sept et quarante millions. Encore la progression fut-elle chez nous modérée et même médiocre, tandis que certains pays l'ont poussée avec une extraordinaire rapidité. C'est ainsi qu'en Allemagne les puits de la Ruhr, par exemple, après avoir fourni trois millions de tonnes en 1850, en faisaient sortir soixante-seize en 1905 et une centaine durant ces dernières années.

On conçoit dès lors l'émotion des savants qui mesurent nos richesses et leur possibilité de durée.

Il en est de même en ce qui regarde le fer. De véritables ravages ont été accomplis depuis quelques années, dans nos mines de Lorraine et dans celles du Luxembourg.

Le docteur Bilze prétend avoir évalué très exactement la puissance des gisements qui subsistent. Notre génération et même plusieurs de celles qui la suivront ne seront pas encouragées à la misère, mais la disette menacera sérieusement d'ici quelques siècles surtout si, comme c'est bien probable, l'industrie accentue les exigences.

Vous me direz que cela est bien loin de nous et que nos besoins sont

Pour la Défense de nos Producteurs de Chanvre

Nous avons annoncé, dans notre précédent Bulletin, que le projet de prime de 6 millions avait été adopté par la Chambre, en faveur des producteurs de chanvre. Ceci n'est que l'aboutissement des multiples démarches entreprises par nos Associations.

Mais de grosses quantités de chanvre restent invendues chez nos producteurs. Or, voici le moment où le Ministère de la Marine va passer de grosses commandes de cordages, de même les Compagnies de Chemins de Fer, la Société du Canal de Suez, diverses Compagnies privées et le Ministère de la Guerre.

Nous apprenons que le GENIE, à lui seul, doit acheter par adjudication, le 27 janvier prochain, 50 tonnes de chanvre. Or, d'après son cahier des charges, qui date de 1922, ces chanvres doivent provenir du Piémont et autres régions italiennes !!!

Pourquoi l'Armée française n'achèterait-elle pas nos chanvres français, qui sont d'excellente qualité, de préférence aux chanvres italiens ?

Il faut que nos Parlementaires interviennent d'urgence auprès du Ministre de la Guerre, pour que le GENIE, dans son cahier des charges, réserve la préférence à nos chanvres français.

Nous allons écrire à nos Parlementaires pour cela.

L.-D. ARNOTTO.

R. F.

Nouveau Tarif douanier anglais

Voici le tableau des nouveaux droits d'entrée sur les fruits, les légumes frais et les produits horticoles, en Grande-Bretagne, avec leur traduction en monnaie française, sur la base du kilogramme.

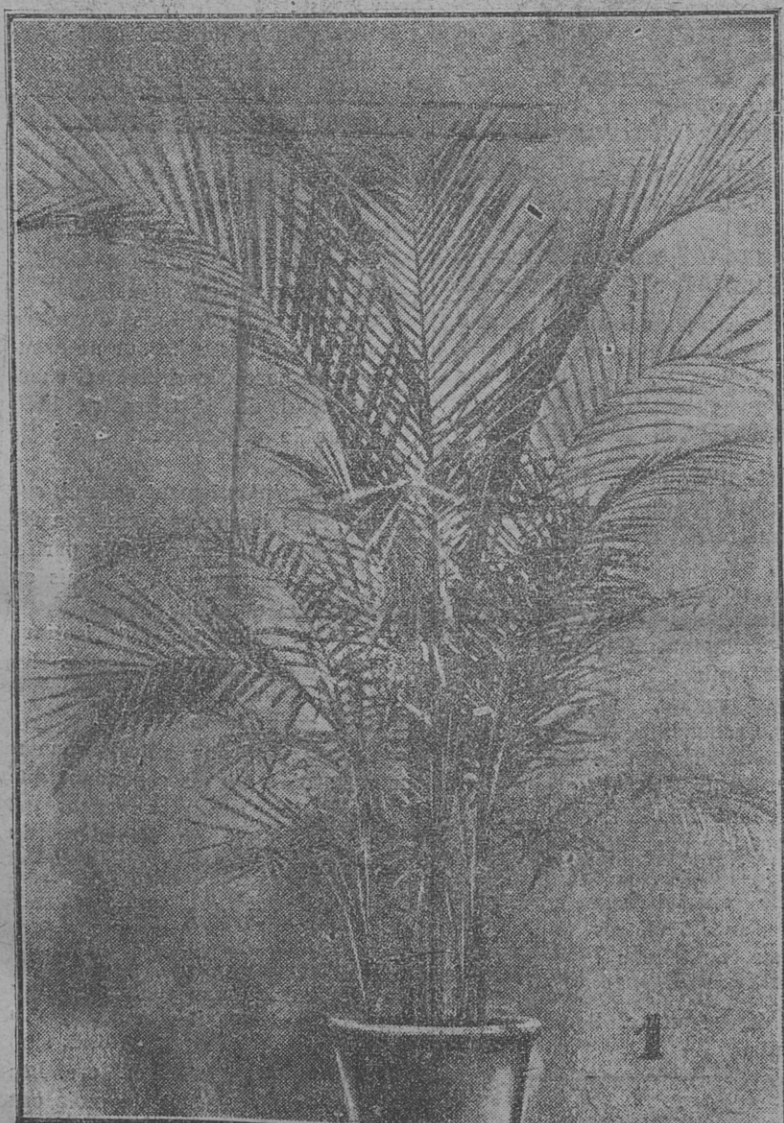
Pour la simplification des opérations, le taux du change adopté est de 88 fr. 80 la livre sterling ou 0 fr. 37 le penny. La livre anglaise a été comptée à raison de 453 grammes, le « Hundredweight » à raison de 50 kil. 782 gr.

Ne perdons pas de vue que, s'il le juge opportun, le Ministre de l'Agriculture britannique et des Pêcheries peut, à n'importe quel moment de l'année, modifier les droits en question.

Nomenclature et dates	Droits en monnaie française par kilo
FRUITS ET LEGUMES	
RAISIN (DE SERRE) : du 5 janv. au 30 juin : 4 pence p. livre	3 fr. 266
du 1 ^{er} juillet au 11 décembre : 2 pence par livre.....	1 fr. 633
CERISES : du 1 ^{er} mai au 30 juin : 3 pence par livre anglaise (453 grammes).....	2 fr. 45
FRAISES : du 1 ^{er} avril au 31 mai : 2 shillings 6 pence p. livre	24 fr. 50
du 1 ^{er} au 15 juin : 6 pence par livre.....	4 fr. 90
GROSEILLES : du 1 ^{er} mai au 31 juillet : 2 pence par livre...	1 fr. 633
GROSEILLES A MAQUEREAUX : du 1 ^{er} mai au 30 juin, un demi-penny par livre.....	0 fr. 408
PRUNES : du 1 ^{er} juin au 15 août : 14 shillings par 50 kilos...	1 fr. 224
ASPERGES : du 5 janvier au 20 février : 1 shilling par livre.	9 fr. 78
du 1 ^{er} mars au 31 mai : 4 pence par livre.....	3 fr. 266
HARICOTS VERTS : du 5 janvier au 30 juin : 1 penny et demi par livre.....	1 fr. 224
BROCCOLI ET CHOUX-FLEURS : du 5 janvier au 31 mars, 4 shillings par 50 kilos.....	0 fr. 349
du 1 ^{er} avril au 30 juin : 3 shillings par 50 kilos.....	0 fr. 26
CHAMPIGNONS : du 5 janv. au 11 décem., 8 pence par livre	6 fr. 532
PETITS POIS : du 5 janvier au 31 mars, 14 shillings par 50 kilos.....	1 fr. 221
du 1 ^{er} avril au 30 juin : 9 shillings 4 pence par 50 kilos...	0 fr. 845
POMMES DE TERRE NOUVELLES : du 5 janvier au 29 février : 18 shillings 8 pence par 50 kilos.....	1 fr. 690
du 1 ^{er} au 31 mars : 9 shillings 4 pence par 50 kilos.....	0 fr. 845
du 1 ^{er} au 30 avril : 4 shillings 8 pence par 50 kilos.....	0 fr. 4225
LAITUAGES, ENHIVES ET SALADES DE CHICORÉE : du 5 janvier au 30 avril : 8 shillings par 50 kilos.....	0 fr. 698
du 1 ^{er} mai au 30 juin : 6 shillings par 50 kilos.....	0 fr. 523
CONCOMBRES : du 1 ^{er} mars au 30 juin : 12 shillings par 50 kilos.....	1 fr. 047
du 1 ^{er} juillet au 30 novembre : 8 shillings par 50 kilos.....	0 fr. 698
NAVETS : du 1 ^{er} avril au 30 juin : 1 penny par livre.....	0 fr. 816
CAROTTES : du 1 ^{er} avril au 30 juin : 1 penny par livre.....	0 fr. 816

FLEURS

FLEURS COUPÉES : Anémones, œillets, bruyères, marguerites, soucis, mimosa, narcisses (genre polyanthes), dames de onze heures, giroflées, violettes, plantes en fleur, feuillages (exception faite des feuilles d'asperges) : du 5 janvier au 11 décembre : 9 pence par livre.....	1 fr. 633
AUTRES FLEURS COUPÉES : du 5 janvier au 11 décembre : 9 pence la livre.....	7 fr. 349
ROSIERS : du 5 janvier au 30 avril : 30 shillings les 100...	1 fr. 332 pièce



LE KENTHIA, le plus beau Palmier d'appartement



LES POULAINS EN HIVER

Le régime de stabulation — Comment il doit être appliqué

Le régime de la liberté au grand air est incontestablement ce qu'il y a de plus hygiénique pour l'élevage; c'est sous son influence que nous constatons la croissance la plus régulière et le moins de maladies contagieuses.

Mais, si la vie en plein air peut être adoptée pour les poulains de 18 mois et plus, pour ceux de l'année, il est préférable de leur faire passer la mauvaise saison à l'écurie.

Certes, cette pratique permet d'avoir des animaux qui échappent presque toujours aux gourmes, mais elle n'est pas sans présenter des inconvénients. Il est incontestable que malgré leur fourrure épaisse, des jeunes animaux qui doivent coucher à la belle étoile pendant les gelées, les pluies, les neiges, seraient beaucoup mieux s'ils avaient une écurie ou tout au moins un bon abri pour se reposer.

Heureusement, l'animal n'est pas pris par les pieds comme nous; mais il est certain que les reins, plus sensibles qu'on ne le suppose, doivent se ressentir d'une telle température, et c'est ce que l'on constate bien souvent.

Il va sans dire que les poulains, séjournant ainsi en plein air, ont un fort appétit et qu'ils mangent beaucoup plus que s'ils étaient à l'écurie, mais cette nourriture en excès n'a vraisemblablement d'autre but que de servir au réchauffement du corps. En réalité, elle n'intervient pas dans la croissance et logiquement, elle ne doit servir qu'à titre de réparation des pertes subies.

Le jeune cheval, rentré à l'écurie pour l'hiver, est presque toujours une victime des gourmes, mais il est vrai que cela provient toujours du manque de précaution, d'une pratique déficiente consistant à le faire passer du jour au lendemain, sans aucune transition, d'un milieu froid à un autre trop chaud.

Si l'on prenait soin de l'adapter progressivement à la température de l'écurie, cette maladie serait bien souvent évitée. Pour cela, il faudrait commencer par faire rentrer le poulain dans un hangar, simple protecteur de la pluie, mais qui, cependant, est exempt de courant d'air. Bien entendu, il ne s'agit pas non plus de le forcer d'embrasser à un repos absolu; il faut débiter par le séjour de la nuit en cet endroit, puis en augmenter progressivement le séjour sans supprimer complètement la sortie; une sortie pendant les meilleures heures de la journée est toujours avantageuse.

A la rigueur même, on pourrait s'en tenir à ce local pour des jeunes poulains, quitte, par les périodes les plus mauvaises, à les protéger insensiblement par des couvertures en paille.

S'il est utile de rentrer les poulains de l'année à l'écurie, il n'y a pas lieu toutefois, de les condamner à la stabulation complète, comme cela se pratique très souvent encore dans les petites exploitations.

L'inaction complète ou même relative, pour les jeunes animaux, logés dans des conditions hygiéniques déficientes, dans des écuries surchauffées, est nuisible au développement normal du jeune organisme, elle vicie les aplombs, provoque des tares et ne tarde pas à engendrer certaines maladies.

D'un autre côté, la croissance des organes n'est pas parallèle; les organes de la digestion à la faveur d'une alimentation peut-être trop volumineuse, se développent outre mesure comparativement aux organes de la locomotion qui, condamnés à un repos presque complet, restent grêles.

Ce régime en stabulation a été condamné dans presque toutes les grandes fermes qui disposent de locaux spacieux et où les poulains vivent non attachés, pouvant se déplacer et se mouvoir librement avec en plus, la sortie journalière, dans la prairie voisine, par les belles heures de la journée.

APRÈS LES ÉTRENNES



— Tante, je te remercie du beau cadeau que tu m'as envoyé.
— Oh! ce n'est pas la peine, mon petit.
— C'est bien ce que j'ai pensé, mais maman m'a dit qu'il fallait te remercier quand même!

Cette façon de procéder ne saurait être trop recommandée; appliquée convenablement, elle ne diffère guère du régime du grand air. Mais il importe que le local qui sert à les abriter, soit spacieux, le plus spacieux possible. L'air doit y entrer abondamment, de même aussi la lumière. La température ne doit être ni trop basse ni trop élevée; c'est une question qui mérite une étude spéciale pour chaque cas particulier. Il ne faut pas qu'il y fasse trop froid, mais il est aussi imprudent d'abandonner des animaux dans les écuries, où les moindres ébauches provoquent la transpiration.

Le pavement doit être en matériaux pas trop durs, ni trop glissants, des chutes, et l'abondante litière dont, à l'occasion, on peut faire usage, ne suffit pas toujours pour empêcher les accidents. Toutefois, on peut y déposer une couche de terre argileuse, de sable et de tourbe, toutes matières meubles qui peuvent amortir dans une large mesure, la réaction des membres.

Pour la sortie, il importe de la surveiller, tout particulièrement quand le sol est gelé. Mais ce qu'il faut éviter, c'est une sortie de temps en temps, non régulière; vous voyez alors les animaux se livrer à des courses désordonnées, s'exposant à des chutes graves, se mettant en complète transpiration, pour être ensuite exposés à des refroidissements et à des maladies graves.

La sortie doit être régulière, journalière et pendant un temps déterminé; on doit l'envisager principalement au point de vue de l'hygiène, de l'aération complète à donner aux locaux.

Il importe aussi de ne pas grouper ensemble des poulains d'âge et de force inégales, surtout pour ce qui concerne la question d'alimentation, car les plus voraces en profiteront au détriment des plus faibles.

Pendant ce premier hiver, l'alimentation doit être tout particulièrement soignée et les aliments de premier choix, ne doivent pas être mélangés; de la bonne avoine concassée, du foin aromatique de première qualité, riche en plantes légumineuses, un peu de tourteau dans certains cas, quelques carottes, forment le régime chez la plupart des éleveurs de marque.

En résumé, pour le premier hiver qui suit la naissance du poulain: de l'air, de la lumière, une température moyenne et une nourriture bien combinée, voilà tout ce qu'il importe d'envisager pour conduire avec succès un élevage, non compris évidemment l'hérédité, qui est question capitale, mais qui ne suffit cependant pas toujours.

M. RASQUIN.

Les Primes à l'Élevage du Cheval

Les primes à l'élevage du cheval provenaient jusqu'à maintenant d'un prélèvement de 150 0/0 sur les enjeux du pari mutuel qui fonctionnait sur les champs de courses. Cette catégorie d'enjeux a baissé de 30 0/0 depuis l'organisation d'un pari mutuel urbain; les ressources fournies par ce dernier allant à d'autres affectations — la caisse d'avances aux communes par exemple — si une priorité n'est pas réservée aux syndicats d'élevage, la diminution des primes consenties actuellement devra être envisagée.

Savez-vous que...

Une revue anglaise racontait, dernièrement, qu'un éléphant capturé dans les forêts indiennes, il y a un an et demi, et qui vivait solitaire dans sa cage de la ménagerie royale, vient de mettre au monde un petit éléphant. Un éléphant femelle porte, en effet, son petit pendant six cent vingt jours. C'est le record!

Il est curieux de savoir quelle est la durée de la portée chez les mammifères; voici quelques renseignements à ce sujet, puisés dans l'« Acclimatation », dans « l'Histoire naturelle » de Paul Bert:

Lapin et lièvre, 28 à 30 jours; chienne et louve, 63 jours; chatte, 56 jours; brebis, 147 jours; chèvre, 154 jours; vache, 286 jours; jument et jument, 360 jours; truie, 119 jours; Souris, 25 jours; écureuil, 28 jours; marmotte, 35 jours; furet, 40 jours; hérisson, 48 jours; martre, 56 jours; renard, 63 jours; cochon d'Inde, 65 jours; blaireau, 65 jours; lièvre, 110 jours; chamois, 154 jours; gazelle, 154 jours; chevreuil, 165 jours; lama, 168 jours; ours, 210 jours; singe sapajou, 210 jours; renne, 230 jours; chamelle, 315 jours; rhinocéros, 340 jours; éléphant, 620 jours.

D. A.

Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest

Nous résumons ci-dessous à titre documentaire plusieurs informations concernant la viticulture.

Récolte — Disponibilités

Le total des ressources pour la campagne 1931-1932 s'élève à 77 millions 452.253 hectos et non à 76.974.408 hectol., comme cela avait été annoncé à la Commission interministérielle.

Cette différence provient d'une rectification des chiffres fournis par l'Algérie.

L'administration des Contributions indirectes est décidée à faire des vérifications rigoureuses en Algérie, tant en ce qui concerne les plantations nouvelles qu'en ce qui a trait aux déclarations de récoltes.

Distillations obligatoires

1° La loi du 19 Décembre 1930, prorogeant celle du 19 avril 1930, prescrit, dès que les disponibilités dépassent 75 millions d'hectos, des livraisons d'alcool par les viticulteurs ayant récolté plus de 500 hectos, avec un rendement supérieur à 50 hectos à l'hectare.

2° L'article 10 de la loi du 4 juillet 1931 prévoit, dès que la récolte dépasse 65 millions d'hectos, des distillations obligatoires chez les viticulteurs ayant récolté plus de 500 hectos avec un rendement supérieur à 80 hectos à l'hectare (moyenne des trois dernières années) décret du 24 décembre 1931.

Blocage

La Commission interministérielle s'est déclarée favorable au blocage préventif qui devrait avoir lieu chaque année. Ce blocage, institué dès le mois de juin, ne serait appliqué qu'aux viticulteurs ayant récolté plus de 400 hectos, non exonérés par l'art. 7 de la loi du 7 juillet 1931.

Pour cette année, le Ministre, sur avis favorable de la Commission interministérielle, a décidé un blocage

tarif qui n'atteindra naturellement que les viticulteurs susvisés.

Le blocage s'applique également aux vins importés: il doit d'ailleurs pratiquement aboutir à une réduction considérable des importations (décret du 19 décembre 1931).

On espère que le blocage et les distillations obligatoires, faisant disparaître environ 8 millions d'hectos du marché, provoqueront une hausse, puis une stabilisation des cours autour de 12 francs le degré.

Composition légale des vins

Ce sont les décrets du 28 juillet 1930 qui fixent la composition minimum légale des vins pouvant être vendus pour la consommation. Ils ne fixent pas de degré minimum pour les vins de notre région. Ils spécifient seulement que les vins d'un teneur alcoolique inférieure à 6°5 (7°5 pour le Puy-de-Dôme et la Corrèze, 8° pour la Vienne et les Deux-Sèvres) devront remplir certaines conditions oenologiques particulières.

Aucune modification ne doit être apportée aux dits décrets en ce qui concerne notre région. Par contre, un degré minimum sera exigé des vins algériens et méridionaux.

Les vins déclarés avec appellation d'origine régulière sont en dehors.

Propagande pour le Vin

La C.G.V.C.O. a obtenu que notre région soit largement représentée au sein du Comité de propagande pour le vin qui disposera des ressources prévues par la loi du 4 juillet 1931. Le Comité directeur a tenu une première réunion le 17 décembre. Il a engagé aussitôt une action vis-à-vis de l'hôtellerie pour obtenir une baisse des prix de vente du vin au détail proportionnelle à la baisse des cours à la production.

Accords commerciaux

La Commission interministérielle est intervenue avec vigueur contre la politique des accords commerciaux

suivie depuis la guerre, politique sacrifiant délibérément les intérêts de la viticulture. La dénonciation de presque tous nos accords étant imminente, nos organisations viticoles vont avoir un rôle actif et difficile à jouer, en vue de l'élaboration des nouvelles conventions.

Taxe sur les eaux-de-vie

Notre intervention près du Sénat, pour éviter le remplacement de la taxe de luxe ad valorem de 30 0/0 par une taxe forfaitaire de 47 0/0, ce qui aboutirait à une augmentation de droits d'environ cinq francs par litre, sur nos eaux-de-vie de marc, a porté ses fruits. Le projet en instance devant le Sénat, a rencontré une sérieuse opposition au sein de la Haute Assemblée (MM. Donon, Rabier, Roy et Pichery) ont déposé un amendement en faveur des eaux-de-vie de marc et de fruits mises en vente par les récoltants. Nous suivons la question avec la plus grande vigilance.

P. GARNIER,

Secrétaire Général de la C.G.V.C.O.

Notre Situation Viticole en Loire-Inférieure

La superficie de notre vignoble en Loire-Inférieure est de 27.092 hectares. Nous avons récolté en hectol. de vins:

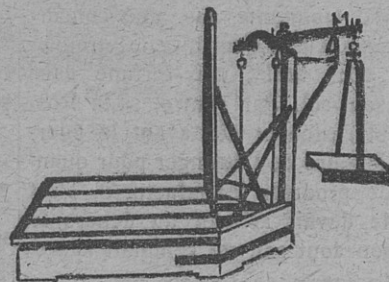
En 1929..... 1.284.719 hectol.
En 1930..... 634.062 hectol.
En 1931..... 848.346 hectol.

Récolte moyenne des dix années 1921-1930: 884.415 hectolitres.
Notre récolte 1931 se décompose en 609.169 hectolitres de vins blancs et 239.177 hectolitres de vins rouges et rosés. Il y a en outre 50.432 hectolitres de stocks à la propriété et le nombre de déclarants a été cette année de 49.617.

Machines Agricoles

Bascules Décimales

Construction renforcée et très soignée. Marque réputée.



Forces	Poids	Chêne verni
100 kil.....	135 fr.	155 fr.
200 —.....	165 —	190 —
300 —.....	200 —	235 —
500 —.....	275 —	330 —
1000 —.....	665 —	715 —

Plus valeur pour crochet de sûreté: 26 fr. — Taxe de vérification première: 6 fr. 75. — Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Bascules Romaines

Équipées avec nouveau fléau breveté. Construction renforcée et très soignée.

Forces	Poids	Chêne verni
100 kil.....	275 fr.	295 fr.
200 —.....	285 —	315 —
300 —.....	335 —	370 —
500 —.....	435 —	485 —
1000 —.....	765 —	840 —

Plus valeur pour bride mobile: 38 fr., 51 fr. ou 63 fr., suivant force. Taxe de vérification première: 12 fr. 25 ou 17 fr. 15.

Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Bascules farinières. Bascules pèse-fûts et bascules pèse-bétail: Nous consulter.

Brouettes à sac

Modèle courant, force 100 kilos: 78 francs.

Modèle renforcé, force 150 kilos: 100 francs.

Prix départ usine et remise aux adhérents.

Herses articulées en Z

Herses à 3 flèches par compartiment. Entièrement en acier livrées avec barre d'assemblage.

Dents de: 13-7 15-7 17-7
2 comp., 30 dents. 44 k. 60 k. 69 k.
3 comp., 45 dents. 68 k. 92 k. 106 k.

Prix du kilo: 2 fr. 80, départ usine. Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiments.

Scie du Foyer

Petite scie permettant de faire tous les travaux de sciage, avec un chevalet mobile pour scier les bûches et une table pour scier en long. La table est renversable sans aucun démontage. Bâti bois, stabilité parfaite. Arbre en acier dur, monté sur roulement à billes, de marque réputée. Lame polie de 400 m/m. Moteur électrique demi-cheval, fonctionnant sur courant lumière. Vitesse de la lame, 1.200 tours.

La scie complète avec moteur électrique, 900 francs, franco gare.

La scie sans moteur, 410 francs.

Gare grands réseaux. Remise aux adhérents.

Buanderies

En tôle d'acier de 3 m/m, ne craignant ni coups de feu. Chauffe plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous combustibles. Elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux. Contenance supérieure sur demande.

N°	Conten.	Prix points	Prix avec chaudière et cuve galvanisée
1	50 lit.	260 »	285 »
2	60 —	290 »	325 »
3	80 —	335 »	375 »
4	100 —	385 »	425 »
5	125 —	440 »	480 »
6	150 —	485 »	520 »

Ces prix s'entendent départ usine. Remise à nos adhérents.

FILS DE FER ET RONCES: Nous consulter.

Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3 m/m, les plus simples, les plus solides. Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulever.

Contenance en litres	Prix en tôle pointée	Prix avec cuve galvanisée
1	50 415 fr.	450 fr.
2	65 480 »	510 »
3	80 530 »	575 »
4	100 600 »	645 »
5	125 655 »	710 »
6	150 720 »	800 »
7	200 800 »	880 »

Modèles plus grands sur demande. Ces prix s'entendent départ usine. REMISE à nos adhérents.

Badigeonneur Mécanique

Avec agitateur, pour désinfection et blanchiment des murs, plafonds, cloisons, écuries, traitement des arbres fruitiers, etc... Badigeonneur, blanchit 2.000 mètres carrés par jour; désinfecte rapidement, sans brosse, ni pinceaux.

Appareil 25 litres, avec pieds, poignées, tuyau caoutchouc et accessoires. Prix: 360 francs. Supplément pour brouette, 45 francs. Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

Houes-Cultivateurs

à combinaisons multiples pour cultures de pommes de terre, betteraves, vignes, etc... Légères, solides; réglage perfectionné, par manivelle à vis d'écartement. Manchons fer:



Type 1: Livré monté avec 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs, 1 soc de 175 m/m à l'arrière et en plus: 2 lames de 75 m/m et 1 lame de 100 m/m..... 202 fr.

Type 5: Livré avec 2 lames de 75 m/m; 2 socs triangulaires de 250 m/m et 1 soc triangulaire de 300 m/m à l'arrière (pour travaux de sarclage)..... 197 fr.

Type 6: Avec large raie à l'arrière: 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs et 1 soc bulleur à ailes mobiles (pour travaux de hultage)..... 220 fr.

Remise aux adhérents et port déduit sur facture gares grands réseaux. Majoration de 10 fr. pour Manchons en bois.

La Vie Syndicale

St-Lumine-de-Coutais

Jeudi 14 janvier, à 7 h. 30 du soir, au bourg de Saint-Lumine-de-Coutais, réunion syndicale et conférence agricole par MM. R. Faivre et P. Cormier, ingénieur agronome. Séance cinématographique instructive. Tous les agriculteurs sont invités.

Saint-André-des-Eaux

Dimanche 17 janvier, au bourg de Saint-André, à 9 heures le matin, réunion syndicale et causerie agricole par M. R. Faivre. Tous nos adhérents sont priés d'y assister.

Saint-Marc-sur-Mer

L'Assemblée générale du Syndicat agricole de Saint-Marc-sur-Mer aura lieu le dimanche 17 janvier 1932, à 14 h. 30, salle du Bureau de tabac, à Saint-Marc.

Elle sera précédée d'un banquet qui sera servi à 11 h. 1/2 très précises, à Ker-Yannick.

Syndicat Pomologique de Châteaubriant

Le Syndicat pomologique avertit ses adhérents que sous la direction et sous les auspices des Services agricoles du département, la Société d'Application et de Défense agricoles met à la disposition des membres du Syndicat pomologique de Châteaubriant pour le traitement antiparasitaire de leurs arbres fruitiers (pomiers et poiriers), moyennant un prix forfaitaire de 5 francs par arbre.

Pour propager cette méthode qui a fait ses preuves, le Syndicat pomologique prendra à sa charge la moitié des frais.

Les membres du Syndicat pomologique qui désirent traiter leurs arbres et qui devraient être groupés dans un rayon assez restreint, sont priés d'en faire la déclaration à M. V. Gautier, expert, à Châteaubriant, avant le 15 janvier prochain.

Service de Consultations de Droit rural et de Défense juridique

Nous venons d'organiser pour nos adhérents un nouveau Service de Consultations de Droit Rural et de Défense Juridique et Fiscale, concernant toutes questions: baux, mitoyenneté, bornages, impôts, vérifications d'impositions, droits de successions, ventes, échanges, contrats, etc..., etc...

Les syndiqués qui désireront recourir à ce nouveau service devront nous adresser, par lettre, leurs questions aussi détaillées que possible (avec plan ou schéma s'il est nécessaire) et joindre, pour couvrir les frais de cette consultation (recherches, affranchissement, etc...), la modique somme de 5 francs par question.

Ce service est strictement réservé à nos adhérents. Ils peuvent compter sur la discrétion la plus absolue, pour tous les renseignements contenus dans leur lettre. Toutes nos réponses seront adressées directement au demandeur, sous pli cacheté. Ne pas omettre d'indiquer bien clairement son adresse.

Adresser toutes correspondances au nom de M. R. Faivre, Service technique du Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

Association Générale

Producteurs de Viande

Les Contingents du 1^{er} trimestre 1932

Les contingents à admettre pour le 1^{er} trimestre 1932 viennent d'être fixés. Ils ont été publiés à l'« Officiel » du 30 décembre, globalement pour les trois mois.

Voici les chiffres, en quintaux:

Bovins (bœufs, vaches, taureaux, taureaux, génisses), 50.000 (y compris 20.000 pour la Sarre).

Veaux, 1.700 (y compris 810 pour la Sarre).

Porcs et cochons de lait, 30.400 (y compris 20.000 pour la Sarre).

Volailles vivantes, 4.000.

Viandes fraîches et réfrigérées: de mouton, 10.000; de porc, 20.000; de bœuf, 6.000. Total, 36.000.

Viandes congelées: de mouton, 10.000; de porc, 1.000; de bœuf et autres, 60.000. Total, 71.000.

Viandes salées ou en saumure à l'état cru, non préparées, autres que jambons, 4.400.

Viandes préparées, 3.250.

Charcuterie fabriquée non compris les pâtés de foie, autre que salami, 1.000.

Volailles mortes (pigeons morts compris) truffées et non truffées, 4.000.

Conserves de viandes, 7.000.

Rappelons en outre les fixations déjà faites le 19 novembre:

Jambons salés, 1.050.

Salami, mortadelle, zampone, cotechini, 3.000.

Ces chiffres sont, à très peu de chose près, ceux du 4^e trimestre 1931.

Ils ont donc les mêmes avantages, mais les mêmes défauts.

A signaler cependant quelques particularités:

1° Le chiffre a été fixé globalement pour les bovins au lieu de distinguer bœufs, vaches, taureaux, génisses et bouvillons;

2° Les viandes de bœuf et de porc ont été séparées l'une de l'autre; les chiffres globaux sont moins élevés que pour le trimestre dernier, aussi bien en viandes congelées qu'en viande fraîche;

3° On a tenu compte, d'après le texte de l'arrêté qui accompagne les chiffres, des dépassements de contingents que nous avons signalés.

Nous nous permettons d'émettre des doutes à cet égard. Pour ne prendre que les porcs, le chiffre est exactement celui du 4^e trimestre 1931, alors que le dépassement a été de 100 %.

4° Un contingentement spécial, sur les bovins et les porcs vivants, a été attribué à la Sarre, qui fait partie, on le sait, du territoire français au point de vue douanier.

5° Le système des autorisations d'importation continue. Toutes les demandes pour le trimestre devront parvenir avant le 15 janvier.

Nous reviendrons ultérieurement sur cet arrêté. Disons cependant que la répartition par provenances est encore à l'étude au Ministère du Commerce.

Chronique des Marchés

Sur le marché de Paris, on a assisté, dans le mois, à une sorte de stabilisation provisoire des cours. Il y a bien eu quelques variations dues surtout aux sautes de température. Les deux premiers marchés du mois ont vu une baisse due seulement au froid, et qui n'a d'ailleurs eu qu'un temps et l'on est revenu aux cours de la

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 4 Janvier 1932

ANIMAUX	Ainés	Ventes	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2,374	2,350	7 90	6 80	5 40	9 »	4 75	3 75	2 70	5 58
Vaches.....	1,177	1,140	7 80	6 40	5 »	9 30	4 68	3 52	2 50	5 95
Taureaux.....	314	309	6 70	6 »	5 30	7 30	4 02	3 30	2 65	4 52
Veaux.....	1,577	1,500	14 10	11 90	10 50	15 30	8 45	6 78	5 77	9 48
Moutons.....	12,650	12,500	15 60	9 80	7 50	17 80	7 80	4 60	3 30	8 95
Porcs.....	3,360	3,360	8 »	7 14	4 28	8 42	5 60	5 »	3 »	5 90

Du Jeudi 7 Janvier 1932

Bœufs.....	1,000	980	8 30	7 10	5 70	9 30	4 98	3 90	2 85	5 85
Vaches.....	499	470	8 20	6 70	5 30	9 60	4 95	3 68	2 65	6 15
Taureaux.....	191	180	7 »	6 30	5 60	7 50	4 20	3 45	2 80	4 65
Veaux.....	1,379	1,300	14 20	12 »	10 60	15 40	8 52	6 85	5 83	9 55
Moutons.....	4,078	4,000	15 60	9 80	7 50	17 80	7 80	4 60	3 30	8 95
Porcs.....	2,559	2,559	8 »	7 14	4 28	8 42	5 60	5 »	3 »	5 90

fin de novembre. Il faut cependant distinguer dans les catégories.

Pour le gros bétail, ce que nous venons de dire s'applique en entier. A partir du 10, les cours, ont peu varié. Comme toujours au moment des fêtes, la bonne marchandise s'est vendue avec assez de facilité tandis que les vendeurs avaient plutôt plus de peine à se débarrasser de l'entre-deux. La semaine de Noël, plus chargée en arrivages, n'a pas désorganisé le marché par suite d'une meilleure demande.

Le veau s'est mieux vendu qu'en octobre et novembre. C'est la hausse saisonnière que l'on constate sans exception de l'été des années en décembre.

Le marché du mouton a été très stable durant tout le mois sur les bases de la fin de novembre. Les agneaux se sont mieux demandés et ont eu des cours assez satisfaisants, alors

que les brebis ont souffert d'une mévente caractérisée, leurs cours ne s'améliorant qu'en fin de mois. Les arrivages importants de moutons étrangers sur pied ont beaucoup gêné la vente de tout l'entre-deux.

Quant au porc, ses cours sont restés tout aussi bas et, contrairement à ce qu'on avait pu croire, n'ont apporté aucune amélioration. Les arrivages demeurent toujours excessifs, bien qu'ils soient limités aux porcs français depuis la fermeture des frontières. Cela prouve bien que les disponibilités intérieures suffisent à la consommation normale et que l'écoulement en avait été retardé par l'invasion des porcs et dérivés de l'étranger.

Pour trouver TOUT ce que vous désirez : pour vos achats, vos ventes, vos échanges..., utilisez nos petites annonces des OFFRES & DEMANDES.

Prix des Engrais

On nous demande de différents côtés pourquoi nous ne publions pas les prix des engrais ; nous ne pouvons le faire comme précédemment car, au lieu d'un prix unique sur toutes les gares de la Loire-Inférieure, nous estimons qu'il est plus juste que chacun paie le transport qui lui revient. Dans ces conditions il faut fixer un prix franco pour chaque gare, ce qui nous entraîne à établir des tableaux de prix courants à l'infini.

Par contre, il nous est possible de donner des prix départ Nantes. Jusqu'ici nous avons attendu que le marché s'assainisse et que les cours se stabilisent.

Depuis lundi, les vendeurs de nitrates de soude du Chili qui avaient maintenu leurs prix jusqu'à cette date ont été obligés de s'incliner devant l'entente des producteurs franco-allemands et de consentir une baisse de 10 francs. Même baisse pour les sulfates d'ammoniaque. Les engrais phosphatés se maintiennent sensiblement aux mêmes prix ; nous enregistrons seulement 1 fr. de moins sur le phosphate. Les scories au départ de l'Est, après avoir subi certaines fluctuations, se raffermissent et les ristournes de tonnage accordées pendant quelque temps sont revenues aux environs de la normale. Le prix de l'unité reste fixé à Fr. 1.30. Les engrais potassiques sont sans changement. Les sulfates de cuivre ont beaucoup baissé depuis l'année dernière : les cours semblent vouloir se maintenir au détail aux environs de 180/185.

A titre d'indication et pour permettre à nos adhérents de se rendre

compte approximativement de la valeur de chaque engrais, nous donnons ci-dessous les prix auxquels nous pourrions leur en fournir par au moins un wagon complet de 10 tonnes. Ceux qui voudraient des quantités moindres ou des prix franco par détail, sont priés de vouloir bien nous écrire et nous leur répondrons aussitôt ou bien encore de s'adresser à nos Agents qui les renseigneront.

Nitrate de soude origine, fr. 98.50 ; broyé et réglé, 101 fr. 50, sur janvier départ Nantes.

Sulfate d'ammoniaque, base 20, 40, fr. 101, grand réseau franco sur janvier, majoration de fr. 1.50 petit réseau.

Ammonitrite granulé (15 0/0 azote dont : 7.50 azote ammoniacal, 7.50 azote nitrique), fr. 87, franco ; facilité de grouper avec le sulfate d'ammoniaque.

Cyanamide en barils, base 20 0/0, fr. 101, sur janvier, départ Sud-Est.

Ces quatre sortes d'engrais subissent une majoration de fr. 1 et 2, sur les mois de février et mars.

Scories, fr. 1.30 l'unité départ Usines de l'Est.

Phosphate Algérie, 26 0/0, tantis 100, fr. 23, départ Nantes.

Superphosphate 14 0/0, fr. 26.75, 16 0/0 29.75, 18 0/0 33.75, départ Nantes.

Sylvinite riche, fr. 16.50 en vrac départ Mines d'Alsace. Majoration de fr. 3.50 pour livraison en sacs.

Chlorure, fr. 68.70 en vrac, départ des Mines d'Alsace. Majoration de fr. 4.25 pour livraison en sacs.

Tous ces prix s'entendent pour paiement rigoureusement comptant.

Du Producteur au Consommateur

L'autre jour, au port de Lorient, les chalutiers ont vendu leur pêche à vil prix. Entre autres, les rougets-grondins ont valu 0 fr. 20 le kilo, et les raies ont trouvé difficilement preneur à 5 francs les 100 kilos (nous disons bien les cent kilos !)

Or à Nantes, au détail, dans les poissonneries, la raie se vend 5 fr. la livre et les rougets 12 fr. la livre. Les consommateurs se plaignent, avec raison, de la cherté du poisson. Mais à qui la faute ? De 5 fr. les 100 kilos à 5 fr. la livre, et de 4 sous le kilo à 12 fr. la livre... il y a une marge un peu grande, surtout par ces temps de chômage et de crise !

De tels abus méritent d'être signalés, dans l'intérêt même des pêcheurs et des consommateurs.

Chemins de Fer de l'Etat

NOUVEAU SERVICE AUTOMOBILE S.A.T.O.S.

Depuis le 24 décembre 1931, une nouvelle ligne automobile S.A.T.O.S. est mise en service entre Paimbœuf et Nantes. Nous donnons ci-après les horaires de ce nouveau service :

Paimbœuf (gare), dép. 8 h. 15 ; Frossay, 8 h. 35 ; Vne, 8 h. 50 ; Le Pellerin, 9 h. 10 ; La Montagne, 9 h. 20 ; Nantes (gare Etat), 9 h. 30 ; Nantes (place du Commerce), arrivée, 9 h. 35.

Nantes (place du Commerce), dép. 17 h. ; Nantes (gare Etat), 17 h. 5 ; La Montagne, 17 h. 35 ; Le Pellerin, 17 h. 45 ; Vne, 18 h. 5 ; Frossay, 18 h. 20 ; Paimbœuf (gare), arrivée 18 h. 40.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser aux gares du Réseau de l'Etat.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

167. — A vendre, beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, Viticulteur-Pépinieriste, domaine de la Ronde, à Jannay-Clan (Vienne).

186. — A vendre plants de vigne greffés, sélectionnés des meilleures variétés du Pays. S'adresser à M. Emeriaud Armand, Viticulteur, Le Pallet (L.-L.).

191. — A vendre, propriété rapport et agrément, au bord de l'Erdre, joli site, à proximité de Nantes Maison d'habitation et grandes dépendances. Petite ferme. Contenance totale, 11 hectares 1/2, dont 9 en potager, verger, terres labourables. Terres d'excellente qualité convenant à culture maraîchère. On vendrait au besoin séparément, habitation et terre environnante.

193. — A vendre plants de vignes racinés, d'hybrides producteurs directs : Seibel 4643. — Roi des Noirs 4986. — Rayon d'Or 5455-6468. — Baco N° 1 et 22-A. — Bertille-Seyve, 2862. — Coudere, Gaillard, etc... S'adresser à M. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.). Authenticité entièrement garantie. Notices descriptives et prix courants sur demande.

197. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés. Seibel blanc 4986, 4995, 5409, 6468, Rouge 4613, 5455, 5487, 6905. Bertille-Seyves. Baco, Gaillard, etc..., très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité, authenticité garantie.

S'adresser à M. Terrien-Biret, viticulteur à la Blanchardière, La Chapelle-Basse-Mer.

203. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Croix (M.-et-Loire), offrent plants de vignes greffés et hybrides nouveaux, pommiers à cidre et arbres fruitiers franco toutes gares. Prix courant franco.

205. — A vendre plants de vignes greffés Gros-Lot de Cinq-Mars et Gros-plants, producteurs directs des meilleures variétés rouge et blanc : Seibel, Baco, Gaillard, Auxerrois, Noah, etc... Prix intéressants. S'adresser à M. Chesneau, horticulteur, La Bernerie (L.-L.).

207. — A vendre un camion, bache noir, à un cheval, en bon état. S'adresser Fromagerie Nantaise, avenue de l'Eperonnière, 11 bis, Nantes, de 9 à 12 heures.

237. — Viticulteurs, plantez les cinq meilleures variétés actuellement connues pour votre région, les seules donnant vraiment satisfaction sous le rapport de la vigueur, de la résistance aux maladies, de leur gros rendement, de la qualité de leur vin absolument net de goût. En blanc : Seibel 4995, Baco 22-A. En rouge : Seibel 4613, 5455, Baco N° 1. S'adresser à M. Cornet, propriétaire, Belle-Fontaine, Paris.

243. — A vendre, distributeur d'engrais état neuf. S'adresser au Syndicat.

248. — Plants d'asperges à vendre « Grosse d'Argenteuil » premier choix, bien sélectionnée, la plus productive et productive. Les intéressés, faire leur commande au plus vite. S'adresser à M. Victor Chapeau Père, à Belle-Vue, Ste-Luce-sur-Loire.

249. — A louer 1/2 fruits, bonne ferme près de Palluau (Vendée), 32

PRIX-COURANT (valable sauf variations et jusqu'à nouvel avis)

Alimentation du Bétail

Riz Saigon n° 1, par 100 kilos	115 »
Issues de riz.....	75 »
Remouillage de fèves.....	78 »
Mais pour volailles.....	90 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes, Chantenay	
« LE TITAN ».....	105 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins.	
Les 100 kilos logés sur wagon Chantenay.	
Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.	
Tourteaux Arachide et Coprah (au cours).	
Sorgho.....	90 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.	

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Provoine « Sucraff » N° 1., 75 »
— « Sucraff » N° 2., 72 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %
avoine, 35 % mélasse..... 95 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucrodé, avoine tourteaux) 103 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs..... 100 »
pour porcelets et truies, 160 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BŒUFS VACHES ET VEAUX

Optima Lait..... 112 »

Optima pour engraissement des bœufs..... 120 »
Optima, farine lactée pour veaux, par sacs de 5 k., 15 50

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasse..... 86 »
Son mélassé Say, 50 %..... 103 »

Paille mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 500 kilos logés sur wagon Paris-Gohelins et Pont-d'Ardes.

Provendeine

Infailissable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé..... 115 »
Grande Pondeuse..... 130 »
Farine de viande..... 180 »
Farine d'os alimentaire..... 87 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses..... 130 »
Provende « LAPOX » pour

lapins..... 120 »
Farine de Poisson supérieure 210 »
— Viande extra..... 185 »
Coquilles huîtres..... 50 »
Sur wagon départ Nantes.

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie !

Double couture, coins renforcés, câbles cuivre tous les mètres, 1^{re} 50 de

cords à chaque coin, ou cordes à cordes sur les larges, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

NOUVEAUX PRIX, EN BAISSÉ

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras ou vert enduit 11 »
Lin et Jute : vert gras..... 11 75

Lin : vert gras..... 13 60

Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou..... 14 65

N° 2 vert gras ou cachou..... 16 75

N° 3 vert gras..... 19 05

Coton : N° 1 vert enduit..... 13 35

N° 2 vert gras ou cachou..... 14 65

N° 3 vert gras..... 17 25

N° 4 vert gras..... 18 85

Passer les commandes au Syndicat.

Chaux

Grosse chaux en belles pierres blanches..... 105 »

Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Champloce et par 8.000 kilos minimum.

Chaux blutée pour amendements..... 125 »

Fleur de chaux blutée pour vigne..... 140 »

Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 kilos facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois.

La chaux blutée peut être livrée en sacs papier « Kraft » à 3 épaisseurs, très résistants, pouvant contenir 45 kilos de chaux, moyennant une majoration de 25 fr. par tonne.

Engrais

Engrais composés :

2 1/2 azote am, 10 acide phosph., 40 79

5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique..... 50 15

10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique..... 61 45

Nous pouvons faire toutes autres formules ; nous demander les prix.

Phosphate Alg. tamis 100 26 % 24 »

— Maroc 33 %..... 32 »

Superphosphate 14 %..... 27 25

— 16 %..... 30 25

— 18 %..... 34 25

Scories 14 %..... 27 25

— 16 %..... 30 35

— 18 %..... 33 10

Poudre os verts 5 azote organique, 20 acide phosph..... 78 75

Noir spécial « Intensator » 2 azote org., 10 acide phosph. 42 20

Sulfate fer cristaux 95 %..... 34 85

— neige 95 %..... 40 10

Sylvinite riche 18 %..... 33 30

Chlorure de potassium 49 %..... 88 25

Nitrate de soude broyé, réglé 15.50..... 106 70

Sulfate d'ammoniaque 20 %..... 108 35

Cyanamide S.P.A. 20 % en bid. 117 50

— 15 % en sac, 90 65

Acide sulfurique pour la destruction des mauvaises herbes :

60° Baumé en bonbonnes 100 k., 39 25

60° — 50 k., 40 75

Nota. — Les prix que nous donnons ci-dessus pour les engrais s'entendent pour marchandises prises à Nantes ou sur wagon Nantes, au détail. Ceux qui désireraient des prix franco ou par wagons complets en groupement sont priés de nous écrire et nous leur ferons des conditions spéciales.

Graines

Je kilo

Bellerave 1/2 suc, collet vert..... 6 »

— — — rose..... 5 »

— — — de Youriac 6 50

Ray-gras..... (au cours)

Choux fourragers..... (au cours)

Carotte blanche, collet vert, le k. 11 »

Autres variétés nous consulter.

Maïs roux des Landes..... (au cours)

— blanc des Landes..... (au cours)

— Plata..... (au cours)

— Ruffec..... (au cours)

POUR TOUTES AUTRES GRAINES et pour quantité plus importantes ou inférieures à 1 kilo, nous demander les prix.

Graisses Agricoles

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kg., en vente au Syndicat, ou franco par 21 boîtes.

Par tambour de 50 kil.,

franço..... 4 10 le kilo

Par fût de 100 kil. franco 3 60 le kilo

Graisse rose pure ; Graisse vaseline et Valvol. Nous consulter.

Gants en Caoutchouc

Pour épandage de l'acide sulfurique, Qualité extra. La paire : 23 fr. Prix net, à Nantes ou départ Nantes. En commandant, indiquer : grande, moyenne ou petite taille.

Huiles Comestibles

Établissements H. de la Tuilaye

HUILE D'OLIVE

Par estagnon de 5 litres..... 59 » (logés franco gare).

Par estagnon de 10 litres..... 113 » (logés franco gare).

HUILE « LA DELICATE »

5 litres, La Délicate, logés franco gare, 35 fr.

10 litres, La Délicate, logés franco gare,

hectares, pour novembre 1932, bel élevage. S'adresser à Mme de Rouzé, 8, rue d'Aguesseau, Nantes.

251. — A louer pour le 1er novembre 1932, une ferme de 14 hectares, située à Saint-Herblain, Loire-Inférieure.

252. — A vendre à l'amiable une ferme, composée de bâtiments, jardin, cours, terrasses, vignes et prés, le tout d'un seul tenant, pour une superficie de 37 hectares.

253. — A vendre chèvre blanche, belle race, 3 ans 1/2, devant avoir chevreau fin mars. Bonne laitière.

1. — A vendre, bonne charrette à bœuf, livrable de suite. S'adresser au Syndicat.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPÉRATIVE a payé les blés entre :

151 et 153

suivant qualité et poids spécifique, de part et d'autre des bords, à 225 fr. les 100 kilos.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour :

Cours du 7 janvier

Blé mouliné sans ail, base 73 kilos réversibles	150
Blé sans ail, base 73 kilos réversibles	154
Avoines grises ou noires	100
Avoines bigarrées	92
Sarrasin (brut)	82
Sarrasin (Loire-Inférieure)	87 à 88
Orge indigène	73
Orge Danube 68/69 kilos	77
Orge Maroc (logés)	67
Son bonne fabrication	66
Son (Paris)	57
Son d'Algérie	70
Son (Loire-Inférieure)	65
Mais Plata (logés)	70
Mais Indochine (logés)	62
Mais Bessarabie (nus)	61
Mais Maroc (logés)	66

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieu de production.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 6 janvier

Artichauts, les 12, 10 fr.	— Betteraves, les 12, 5 fr.	— Carottes, le kilo, 0,30.	— Céleri rave, la botte, 6 fr.	— Céleri blanc, la botte, 6 fr.	— Choux pommes, les 12, 8 fr.	— Choux-fleurs, les 12, 10 fr.	— Choux Bruxelles, le kilo, 1,50.	— Cresson, les 12, 7 fr.	— Escaroles, les 12, 2,50.	— Epinards, le kilo, 2 fr.	— Laitues, les 12, 2,50.	— Nâche, le kilo, 2 fr.	— Navets, la botte, 1,50.	— Noix, le kilo, 4,50.	— Oseille, le kilo, 2 fr.	— Oignons, le kilo, 2 fr.	— Pommes, le kilo, 1,25.	— Pissaladié, le kilo, 4 fr.	— Poireaux, la botte, 3 fr.	— Radis, les 12, 5 fr.	— Salsifis, la botte, 2 fr.	— Scorsonères, la botte, 2 fr.	— Endives, le kilo, 2 fr.
----------------------------	-----------------------------	----------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	----------------------------	----------------------------	--------------------------	-------------------------	---------------------------	------------------------	---------------------------	---------------------------	--------------------------	------------------------------	-----------------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------	---------------------------

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paillé de blé pressée..... 215
Paillé de blé pressée..... 205 à 210
Paillé avoine pressée..... 190
Paillé avoine pressée..... 185
Paillé orge pressée..... 185 à 190
Paillé orge pressée..... 185

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 31 décembre

On cote le demi-kilo :

VEAUX. — Les quai, 7 à 8 ; 2e quai, 5,75 à 6,75 ; 3e quai, 4,50 à 5,50.
BOEUF. — Devant : 1re quai, 4,25 à 4,50 ; 2e quai, 3,25 à 3,75 ; 3e quai, 2 à 3 fr.
Derrière : 1re quai, 4 à 5 ; 2e quai, 3 à 4 ; 3e quai, 2 à 3,50.
MOUTONS. — Les quai, 7 à 8 ; 2e quai, 5,50 à 6,50 ; 3e quai, 4,50 à 5,50.

PRIN DU KILO SUR PIED

BOEUF. — Plus bas, 2 ; plus haut, 5 ; prix moyen, 3,50.
VEAUX. — Suivant qualité : Plus bas, 4,50 ; plus haut, 8 ; prix moyen, 6,25.
MOUTONS. — Plus bas, 4,50 ; plus haut, 8 ; prix moyen, 6,25.

Cours des Vins

Muscadel 1 ^{er} choix.....	700 à 750
Muscadel 2 ^e choix.....	550 à 700
Gros-Plant 1 ^{er} choix.....	250 à 325
Gros-Plant 2 ^e choix.....	200 à 250
Noah (suivant le degré).....	80 à 120

Chemin de Fer de Paris à Orléans

Hiver 1931-1932

Service Automobile Quotidien organisé par la Compagnie d'Orléans de SAINT-NAZAIRE (gare) au CROISIC (gare) et retour du 3 Octobre 1931 au Samedi veille des Rameaux 1932

Ce service dessert Batz-sur-Mer, Le Pouliguen, La Baule-Escoubais, La Baule-les-Pins, Pornichet, Sainte-Marguerite et Saint-Marc.

Le Croisic (gare) départ 12 h. 30 ; St-Nazaire (gare) arrivée 13 h. 55 ; Saint-Nazaire (gare) départ 14 h. 15 ; Le Croisic (gare) arrivée 15 h. 40.

Prix : Voyage simple Le Croisic-St-Nazaire ou vice-versa, 7 francs ; Voyage aller et retour (dans la même journée), 13 francs.

Prix selon la distance pour les arrêts intermédiaires, avec minimum de 1 fr. pour les voyages simples, 1 fr. 75 pour les voyages aller et retour.

Les voyageurs porteurs de billets de chemin de fer ne paient que la différence entre les prix d'autocar et ce qu'ils ont payé pour le transport par fer sur le même parcours. Les bagages et chiens accompagnés paient un tarif spécial.

Les grandes gares du réseau d'Orléans délivrent des billets directs spéciaux pour ce service.

Les grandes gares du réseau d'Orléans délivrent des billets directs spéciaux pour ce service.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Au demi-kilo :

Beufs. — 1re catégorie, 6 à 11 fr. ; 2e cat., 5,50 à 6,50 ; 3e cat., 5 à 6 fr. ; 4e cat., 4 à 5 fr. ; 5e cat., 3 à 4 fr. ; 6e cat., 2 à 3 fr. ; 7e cat., 1 à 2 fr. ; 8e cat., 0,50 à 1 fr. ; 9e cat., 0,25 à 0,50 fr. ; 10e cat., 0,10 à 0,25 fr. ; 11e cat., 0,05 à 0,10 fr. ; 12e cat., 0,02 à 0,05 fr. ; 13e cat., 0,01 à 0,02 fr. ; 14e cat., 0,005 à 0,01 fr. ; 15e cat., 0,002 à 0,005 fr. ; 16e cat., 0,001 à 0,002 fr. ; 17e cat., 0,0005 à 0,001 fr. ; 18e cat., 0,0002 à 0,0005 fr. ; 19e cat., 0,0001 à 0,0002 fr. ; 20e cat., 0,00005 à 0,0001 fr. ; 21e cat., 0,00002 à 0,00005 fr. ; 22e cat., 0,00001 à 0,00002 fr. ; 23e cat., 0,000005 à 0,00001 fr. ; 24e cat., 0,000002 à 0,000005 fr. ; 25e cat., 0,000001 à 0,000002 fr. ; 26e cat., 0,0000005 à 0,000001 fr. ; 27e cat., 0,0000002 à 0,0000005 fr. ; 28e cat., 0,0000001 à 0,0000002 fr. ; 29e cat., 0,00000005 à 0,0000001 fr. ; 30e cat., 0,00000002 à 0,00000005 fr. ; 31e cat., 0,00000001 à 0,00000002 fr. ; 32e cat., 0,000000005 à 0,00000001 fr. ; 33e cat., 0,000000002 à 0,000000005 fr. ; 34e cat., 0,000000001 à 0,000000002 fr. ; 35e cat., 0,0000000005 à 0,000000001 fr. ; 36e cat., 0,0000000002 à 0,0000000005 fr. ; 37e cat., 0,0000000001 à 0,0000000002 fr. ; 38e cat., 0,00000000005 à 0,0000000001 fr. ; 39e cat., 0,00000000002 à 0,00000000005 fr. ; 40e cat., 0,00000000001 à 0,00000000002 fr. ; 41e cat., 0,000000000005 à 0,00000000001 fr. ; 42e cat., 0,000000000002 à 0,000000000005 fr. ; 43e cat., 0,000000000001 à 0,000000000002 fr. ; 44e cat., 0,0000000000005 à 0,000000000001 fr. ; 45e cat., 0,0000000000002 à 0,0000000000005 fr. ; 46e cat., 0,0000000000001 à 0,0000000000002 fr. ; 47e cat., 0,00000000000005 à 0,0000000000001 fr. ; 48e cat., 0,00000000000002 à 0,00000000000005 fr. ; 49e cat., 0,00000000000001 à 0,00000000000002 fr. ; 50e cat., 0,000000000000005 à 0,00000000000001 fr. ; 51e cat., 0,000000000000002 à 0,000000000000005 fr. ; 52e cat., 0,000000000000001 à 0,000000000000002 fr. ; 53e cat., 0,0000000000000005 à 0,000000000000001 fr. ; 54e cat., 0,0000000000000002 à 0,0000000000000005 fr. ; 55e cat., 0,0000000000000001 à 0,0000000000000002 fr. ; 56e cat., 0,00000000000000005 à 0,0000000000000001 fr. ; 57e cat., 0,00000000000000002 à 0,00000000000000005 fr. ; 58e cat., 0,00000000000000001 à 0,00000000000000002 fr. ; 59e cat., 0,000000000000000005 à 0,00000000000000001 fr. ; 60e cat., 0,000000000000000002 à 0,000000000000000005 fr. ; 61e cat., 0,000000000000000001 à 0,000000000000000002 fr. ; 62e cat., 0,0000000000000000005 à 0,000000000000000001 fr. ; 63e cat., 0,0000000000000000002 à 0,0000000000000000005 fr. ; 64e cat., 0,0000000000000000001 à 0,0000000000000000002 fr. ; 65e cat., 0,00000000000000000005 à 0,0000000000000000001 fr. ; 66e cat., 0,00000000000000000002 à 0,00000000000000000005 fr. ; 67e cat., 0,00000000000000000001 à 0,00000000000000000002 fr. ; 68e cat., 0,000000000000000000005 à 0,00000000000000000001 fr. ; 69e cat., 0,000000000000000000002 à 0,000000000000000000005 fr. ; 70e cat., 0,000000000000000000001 à 0,000000000000000000002 fr. ; 71e cat., 0,0000000000000000000005 à 0,000000000000000000001 fr. ; 72e cat., 0,0000000000000000000002 à 0,0000000000000000000005 fr. ; 73e cat., 0,0000000000000000000001 à 0,0000000000000000000002 fr. ; 74e cat., 0,00000000000000000000005 à 0,0000000000000000000001 fr. ; 75e cat., 0,00000000000000000000002 à 0,00000000000000000000005 fr. ; 76e cat., 0,00000000000000000000001 à 0,00000000000000000000002 fr. ; 77e cat., 0,000000000000000000000005 à 0,00000000000000000000001 fr. ; 78e cat., 0,000000000000000000000002 à 0,000000000000000000000005 fr. ; 79e cat., 0,000000000000000000000001 à 0,000000000000000000000002 fr. ; 80e cat., 0,0000000000000000000000005 à 0,000000000000000000000001 fr. ; 81e cat., 0,0000000000000000000000002 à 0,0000000000000000000000005 fr. ; 82e cat., 0,0000000000000000000000001 à 0,0000000000000000000000002 fr. ; 83e cat., 0,00000000000000000000000005 à 0,0000000000000000000000001 fr. ; 84e cat., 0,00000000000000000000000002 à 0,00000000000000000000000005 fr. ; 85e cat., 0,00000000000000000000000001 à 0,00000000000000000000000002 fr. ; 86e cat., 0,000000000000000000000000005 à 0,00000000000000000000000001 fr. ; 87e cat., 0,000000000000000000000000002 à 0,000000000000000000000000005 fr. ; 88e cat., 0,000000000000000000000000001 à 0,000000000000000000000000002 fr. ; 89e cat., 0,0000000000000000000000000005 à 0,000000000000000000000000001 fr. ; 90e cat., 0,0000000000000000000000000002 à 0,0000000000000000000000000005 fr. ; 91e cat., 0,0000000000000000000000000001 à 0,0000000000000000000000000002 fr. ; 92e cat., 0,00000000000000000000000000005 à 0,0000000000000000000000000001 fr. ; 93e cat., 0,00000000000000000000000000002 à 0,00000000000000000000000000005 fr. ; 94e cat., 0,00000000000000000000000000001 à 0,00000000000000000000000000002 fr. ; 95e cat., 0,000000000000000000000000000005 à 0,00000000000000000000000000001 fr. ; 96e cat., 0,000000000000000000000000000002 à 0,000000000000000000000000000005 fr. ; 97e cat., 0,000000000000000000000000000001 à 0,000000000000000000000000000002 fr. ; 98e cat., 0,0000000000000000000000000000005 à 0,000000000000000000000000000001 fr. ; 99e cat., 0,0000000000000000000000000000002 à 0,0000000000000000000000000000005 fr. ; 100e cat., 0,0000000000000000000000000000001 à 0,0000000000000000000000000000002 fr. ; 101e cat., 0,00000000000000000000000000000005 à 0,0000000000000000000000000000001 fr. ; 102e cat., 0,00000000000000000000000000000002 à 0,00000000000000000000000000000005 fr. ; 103e cat., 0,00000000000000000000000000000001 à 0,00000000000000000000000000000002 fr. ; 104e cat., 0,000000000000000000000000000000005 à 0,00000000000000000000000000000001 fr. ; 105e cat., 0,000000000000000000000000000000002 à 0,000000000000000000000000000000005 fr. ; 106e cat., 0,000000000000000000000000000000001 à 0,000000000000000000000000000000002 fr. ; 107e cat., 0,0000000000000000000000000000000005 à 0,000000000000000000000000000000001 fr. ; 108e cat., 0,0000000000000000000000000000000002 à 0,0000000000000000000000000000000005 fr. ; 109e cat., 0,0000000000000000000000000000000001 à 0,0000000000000000000000000000000002 fr. ; 110e cat., 0,00000000000000000000000000000000005 à 0,0000000000000000000000000000000001 fr. ; 111e cat., 0,00000000000000000000000000000000002 à 0,00000000000000000000000000000000005 fr. ; 112e cat., 0,00000000000000000000000000000000001 à 0,00000000000000000000000000000000002 fr. ; 113e cat., 0,000000000000000000000000000000000005 à 0,00000000000000000000000000000000001 fr. ; 114e cat., 0,000000000000000000000000000000000002 à 0,000000000000000000000000000000000005 fr. ; 115e cat., 0,000000000000000000000000000000000001 à 0,000000000000000000000000000000000002 fr. ; 116e cat., 0,0000000000000000000000000000000000005 à 0,000000000000000000000000000000000001 fr. ; 117e cat., 0,0000000000000000000000000000000000002 à 0,0000000000000000000000000000000000005 fr. ; 118e cat., 0,0000000000000000000000000000000000001 à 0,0000000000000000000000000000000000002 fr. ; 119e cat., 0,00000000000000000000000000000000000005 à 0,0000000000000000000000000000000000001 fr. ; 120e cat., 0,00000000000000000000000000000000000002 à 0,00000000000000000000000000000000000005 fr. ; 121e cat., 0,00000000000000000000000000000000000001 à 0,00000000000000000000000000000000000002 fr. ; 122e cat., 0,000000000000000000000000000000000000005 à 0,00000000000000000000000000000000000001 fr. ; 123e cat., 0,000000000000000000000000000000000000002 à 0,000000000000000000000000000000000000005 fr. ; 124e cat., 0,000000000000000000000000000000000000001 à 0,000000000000000000000000000000000000002 fr. ; 125e cat., 0,0000000000000000000000000000000000000005 à 0,000000000000000000000000000000000000001 fr. ; 126e cat., 0,0000000000000000000000000000000000000002 à 0,0000000000000000000000000000000000000005 fr. ; 127e cat., 0,0000000000000000000000000000000000000001 à 0,0000000000000000000000000000000000000002 fr. ; 128e cat., 0,005 à 0,0000000000000000000000000000000000000001 fr. ; 129e cat., 0,002 à 0,005 fr. ; 130e cat., 0,001 à 0,002 fr. ; 131e cat., 0,0005 à 0,001 fr. ; 132e cat., 0,0002 à 0,0005 fr. ; 133e cat., 0,0001 à 0,0002 fr. ; 134e cat., 0,005 à 0,0001 fr. ; 135e cat., 0,002 à 0,005 fr. ; 136e cat., 0,001 à 0,002 fr. ; 137e cat., 0,0005 à 0,001 fr. ; 138e cat., 0,0002 à 0,0005 fr. ; 139e cat., 0,0001 à 0,0002 fr. ; 140e cat., 0,005 à 0,0001 fr. ; 141e cat., 0,002 à 0,005 fr. ; 142e cat., 0,001 à 0,002 fr. ; 143e cat., 0,0005 à 0,001 fr. ; 144e cat., 0,0002 à 0,0005 fr. ; 145e cat., 0,0001 à 0,0002 fr. ; 146e cat., 0,005 à 0,0001 fr. ; 147e cat., 0,002 à 0,005 fr. ; 148e cat., 0,001 à 0,002 fr. ; 149e cat., 0,0005 à 0,000

Pour les ENFANTS

Pour les FUMEURS

Pour TOUS

frices

Merry

et...

nouvelles, originales,
goût de chacun...

ble de notre pâte.

tous temps et sous

grâce à un émul-
sionateur assurant une
résistante.

innocuité complète,
résiste au frottement dan-
s l'usage de l'émail.

és :

GUM

IT, anisette, citron,
orange, menthe.

carminée,
menthe ou Menthe forte.

Le matin,

Le midi,

Le soir.

CHRISTIAN MERRY

PRODUITS D'HYGIÈNE
ET DE BEAUTÉ

Paris

Les Dentifrices Christian Merry

apportent...

des formules nouvelles, originales,
adaptées au goût de chacun...

Finesse incomparable de notre pâte.

Tenue assurée par tous temps et sous
tous climats.

Nettoyage parfait grâce à un émulsionnant nouveau assurant une
mousse abondante.

Asepsie totale et innocuité complète,
sans aucun acide ou abrasif dangereux, sans usure de l'émail.

Parfums très étudiés :

CHEWING-GUM

JUS DE FRUIT, anisette, citron,
orange, menthe.

ROUGE, au carminate,
Chewing-Gum ou Menthe forte.



**N'oubliez pas que... GUÉRIR les affections bucco-dentaires
c'est d'abord les PRÉVENIR par des soins
quotidiens, une hygiène rigoureuse...**

Ne vous laissez pas "circonvenir" par des formules "prétentieuses", mais nous pouvons vous assurer que nos conseils, fidèlement suivis, vous assureront santé et beauté des dents.

VOS DENTS... MIROIR DE SANTÉ

Le Matin : Détruisez par un nettoyage soigneux et prolongé toutes les fermentations buccales de la nuit. Préparez-vous également une matinée agréable en gardant dans la bouche un parfum délicieux :

DENTIFRICE CHEWING-GUM
P A T E . B L A N . C H E

A Midi : Après les repas éliminez, par un simple brossage, tous les dépôts alimentaires. Vous "*prendrez*" rapidement, par habitude, comme un dessert supplémentaire, l'un de nos merveilleux

DENTIFRICES JUS DE FRUIT
ANISSETTE, CITRON, ORANGE, MENTHE, etc.

Le Soir : Le nettoyage devra être plus appuyé, plus minutieux. Et si vous désirez sortir, avec des dents extrêmement blanches sur une carnation magnifique des gencives, utilisez :

Nos PATES ROUGES, au Carminate
COLORANT NATUREL, ABSOLUMENT NEUTRE
Deux parfums : **Chewing-Gum**
Jus de Fruit menthe forte.

CHRISTIAN MERRY

PRODUITS D'HYGIÈNE
ET DE BEAUTÉ

Paris

CHRISTIAN MERRY

PRODUITS D'HYGIÈNE
ET DE BEAUTÉ

Paris

Quelques conseils...

- Le brossage doit être soigneux et durer deux minutes au moins.
- Il est conseillé d'employer une brosse en soie de porc et très humide.
- Refermer soigneusement votre tube après usage pour éviter toute évaporation.